



N° de résolution
ou annotation

20-09-270

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **08 septembre 2020** à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Yvan Boucher

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par monsieur le maire de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Programme d'aide à la voirie Locale - Volet Projet particuliers d'amélioration - Circonscription électrole (PPA-CE)

5.2 - Recommandation de paiement n°8 Reconstruction de la rue Principale (route 161)

5.3 - Adoption du règlement sur la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, règlement numéro 457-20

5.4 - Mise à jour du système informatique de l'adjointe administrative

5.5 - Mise à jour de système de Jacques Pichardie (installation du logiciel Permis d'infotech)

5.6 - Infotech Rôle en ligne

5.7 - offre de service d'avocats pour l'année 2021

5.8 - Information sur les travaux de la rue Boutin et 10e rang

5.9 - Information sur les orages du 25 août 2020

5.10 - Tarification pour le remplissage de piscine



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

- 5.11 - Honoraires de l'archiviste
- 5.12 - Programme Volet 4 - soutien à la coopération inter-municipale
- 5.13 - clicSÉCUR
- 5.14 - Affaire juridique
- 6 - SERVICE INCENDIE
 - 6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie
- 7 - SERVICE DE VOIRIE
 - 7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal
 - 7.2 - Achats et travaux du mois – voirie
 - 7.3 - Travaux supplémentaires de pavage dans le secteur Laval
 - 7.4 - Soumission de sel ordinaire pour la période d'hiver
 - 7.5 - soumission de sable pour la période d'hiver
 - 7.6 - Paiement de facture d'Excavatech
- 8 - SERVICE D'EAU POTABLE
- 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
- 10 - SERVICE D'EAUX USÉES
 - 10.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées
- 11 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
 - 11.1 - Demande d'autorisation de circuler sur certaines rue pour des épreuves de course et de marche
- 12 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 12.1 - Adoption des comptes
 - 12.2 - Paiement de facture pour des services électrique
- 13 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 13.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 août 2020
 - 13.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 8 septembre 2020
- 14 - RAPPORT DU MAIRE
 - 14.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
- 15 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
- 16 - QUESTIONS DIVERSES
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par Yvon Arsenault, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour avec les insertions des points suivants à l'ordre du jour présenté par le maire :

- 5.14 - Affaire juridique
- 7.4 - Soumission de sel ordinaire pour la période d'hiver;
- 7.5 - Soumission de sable pour la période d'hiver;
- 7.6 - Paiement de facture d'Excavatech;
- 12.2 - Paiement de facture pour des services électrique;

Adoptée unanimement,

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL



20-09-271

N° de résolution
ou annotation

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 août 2020 dernière n'a pas été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance

Considérant qu'une la lecture en séance est réalisée;

Par ce motif et sur la proposition de Yvan Arsenault , appuyée par Bruneau Hébert. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020 est approuvé tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité. Il est souligné par les membres du conseil qu'une copie du procès-verbal devra être transmise par le directeur général à tous les membres 48h avant la tenue de la séance. Le directeur général prend note de l'avis.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Sylvain Coté a déposé un document afin de faire une demande de rencontre avec le ministre de l'Environnement. Monsieur Côté pose aussi des questions au maire de la municipalité sur son absence à la séance de consultation de la CPTAQ en lien avec la voie de contournement ferroviaire. Monsieur le maire, explique que des circonstances personnelles hors de son contrôle l'ont empêché d'assister à la rencontre malgré sa volonté résolue d'y être présent.

Monsieur Daniel Poirier demande des informations sur la publication des procès-verbaux sur le site internet. Le directeur général a expliqué qu'à la suite de plusieurs départs de certains employé, un retard dans la publication c'est accumulé et que le retard sera rattrapé sur le sujet de la publication des procès-verbaux et qu'ils seront à jours des le mois d'octobre.

5 - ADMINISTRATION

20-09-272

5.1 - Programme d'aide à la voirie Locale - Volet Projet particuliers d'amélioration - Circonscription électrole (PPA-CE)

ATTENDU QUE le numéro de dossier de la municipalité dans le programme d'aide à la voirie locale est le n°00029859-1 - 30045 (05) - 2020-06-09-12;

ATTENDU QUE la résolution est en lien avec la demande d'aide à la voirie locale - Colet Projet particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Mégantic (PPA-CE);

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



N° de résolution
ou annotation

20-09-273

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Yvan Arsenault, appuyée par Richard Grenier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Nantes approuve les dépenses d'un montant de 12 888 70\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.2 - Recommandation de paiement n°8 Reconstruction de la rue Principale (route 161)

Attendu que des travaux de voirie ont été effectués sur la rue principale par l'entreprise Lafontaine et fils ;

Attendu que l'ingénieur Patrick Deblois recommande la libération de la retenue temporaire de 4 000 \$ pour la réfection des raccordements (2) et la retenue temporaire de 8 503.20 \$ pour la réfection des trottoirs (16 sections) ;

Attendu que l'ingénieur Patrick Debois recommande le maintien de la retenue temporaire de 20 000 \$ pour la couche de pavage de surface ;

Il est proposé par Richard Grenier, appuyé par Yvan Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes paie le montant du décompte progressif n°8 à la compagnie Lafontaine et fils au montant de 14 375,55\$ taxes incluses comme recommandé par l'ingénieur Patrick Deblois de la compagnie CIMA+.

20-09-274

5.3 - Adoption du règlement sur la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, règlement numéro 457-20

Sur la proposition de Yvan Arsenault et appuyé par Lynda Bouffard, il est résolu que le conseil de la municipalité de Nantes adopte le règlement intitulé Règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux et qui se lit comme suit :

Attendu que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Nantes doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

Attendu que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de (15 %)



N° de résolution
ou annotation

ou de (25 %) pour cent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation;

Attendu l'avis aux lecteurs :

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots, route, rue, chemin et rang sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 14 juillet 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté le 11 août 2020;

Attendu qu'un avis public du projet de règlement a été publié le 21 août 2020;

Attendu qu'une période 15 jours pendant laquelle les électeurs peuvent s'opposer auprès de la municipalité a été respecté;

En conséquence, le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

DIVISION EN DISTRICTS

ARTICLE 1 : Le territoire de la municipalité de Nantes est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux (voir Annexe 1), tels que ci-après décrits et délimités :

District électoral 1 (162 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la route 214 et de la limite municipale sud-ouest, cette limite municipale sud-ouest, nord-ouest et nord-est, la limite nord-ouest des lots 3 480 047 et 3 480 043, la limite sud-ouest des lots 3 479 963 et 3 479 932, le prolongement de la limite nord-ouest de la propriété sise au 1200 rue Principale, cette limite, la rue Principale et la route 214 jusqu'au point de départ;

District électoral 2 (154 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et du 9^e Rang, ce rang, la route 161, la rue Principale, la limite nord-ouest de la propriété sise au 1200 rue Principale, son prolongement, la limite sud-ouest des lots 3 479 932 et 3 479 963, la limite nord-ouest des lots 3 480 043 et 3 480 047 et la limite municipale nord-est, jusqu'au point de départ.

District électoral 3 (171 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre des routes 214 et 161, la route 161, le prolongement du 9^e Rang (Route 263), la limite municipale sud-est et sud-ouest et la route 214 jusqu'au point de départ.

District électoral 4 (191 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre du 9^e Rang (Route 263) et de la limite municipale nord-est, cette limite municipale nord-est et sud-est, la limite sud-ouest des lots 3 480 373 et 3 480 364, le prolongement du chemin Marsboro (Route 263), ce chemin, la limite municipale sud-ouest, le



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

20-09-275

prolongement du 9^e Rang (Route 263) et le 9^e Rang (Route 263) jusqu'au point de départ.

District électoral 5 (218 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la rue Laval et de la limite municipale sud-est, cette limite municipale sud-est et sud-ouest, le chemin de Marsboro (Route 263), son prolongement, le prolongement de la ligne arrière de la rue Boutin (côté sud-ouest), cette ligne arrière et la limite municipale sud-est jusqu'au point de départ.

District électoral 6 (215 électeurs) :

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite sud-ouest du lot 3 480 373 et de la limite municipale sud-est, cette limite municipale, la ligne arrière de la rue Boutin (côté sud-ouest), son prolongement, le prolongement du chemin Marsboro (Route 263) et la limite sud-ouest des lots 3 480 364 et 3 480 373 jusqu'au point de départ.

ENTRÉE EN VIGUEUR

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

5.4 - Mise à jour du système informatique de l'adjointe administrative

Attendu que le système d'exploitation (windows 7) de l'ordinateur de l'adjointe administrative n'est plus supporté par Microsoft pour les mises à jour de sécurité;

Attendu que l'onduleur de l'adjointe administrative ne fonctionne plus correctement;

Il est proposé par Bruneau Hébert, appuyé par Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de procéder à la mise à jour de logiciel et le remplacement de l'onduleur de l'adjointe administrative pour la somme de 256,39\$ taxes incluses.

20-09-276

5.5 - Mise à jour de système de Jacques Pichardie (installation du logiciel Permis d'infotech)

Attendu que l'inspecteur du bâtiment nécessite un système de gestion de permis ;

Attendu que la compagnie Infotech est prête à installer le logiciel en septembre 2020 et procéder à une facturation en 2021;

Attendu que le logiciel ne nécessite pas de déboursé récurant;

Il est proposé par Bruneau Hébert, appuyé par Adrien Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de procéder à l'installation de logiciel et d'inclure la somme de 4254,07\$ taxes incluses dans le futur budget de l'inspecteur de bâtiment de 2021 afin de prévoir le déboursé de l'installation.

20-09-277

5.6 - Infotech Rôle en ligne

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter le point à une séance ultérieure.

20-09-278

5.7 - offre de service d'avocats pour l'année 2021



N° de résolution
ou annotation

20-09-279

Il est proposé par Yvan Arseault, appuyé par Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à :

- recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.
- recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.
- de mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder au recouvrement de créances municipales.

5.8 - Information sur les travaux de la rue Boutin et 10e rang

Le directeur générale explique le projet de construction, résume la rencontre de chantier (27-08-2020) et les mesures prises pour informer les citoyens touchés par les travaux.

5.9 - Information sur les orages du 25 août 2020

Attendu que la municipalité à la suite des orages du 25 août 2020 a subi des dommages matériels dans fait partie l'ordinateur de l'opérateur d'eau potable;

Attendu qu'une demande de réclamation est faite à l'assureur pour le remplacement du matériel endommagé par les orages;

Attendu que l'assureur ne couvre pas les frais annuels récurant de support et mise à jour;

Attendu que l'opérateur d'eau potable recommande le remplacement de l'ordinateur brisé et avoir un support annuel;

Il est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes procéder à la réclamation d'assureur pour l'ensemble des bris subis lors des orages du 25 août 2020 et d'assumer les coûts de franchise, s'il y a lieu. Il est aussi résolu de commander l'ordinateur, le logiciel et le support annuel tel que soumissionner par Automatisation JRT au montant de 8 095,25\$ taxes incluses pour remplacer l'ordinateur brisé de l'opérateur d'eau.

20-09-280

5.10 - Tarification pour le remplissage de piscine

Attendu que le coût de revient pour la municipalité le remplissage d'une piscine par le service incendie est de 863\$;

Attendu que le directeur d'incendie recommande l'arrêt du service de remplissage de piscine ;

Attendu que des entreprises de la région offrent le service de remplissage de piscine ;

Il est proposé par Richard Grenier, appuyé par Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de cesser le service de remplissage de piscine.

20-09-281

5.11 - Honoraires de l'archiviste



N° de résolution
ou annotation

20-09-282

Il est proposé par Lynda Bouffard, appuyé par Richard Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de procéder au paiement des honoraires de l'archiviste au montant de 1 265,03 \$ toute taxes comprises (TTC).

5.12 - Programme Volet 4 - soutien à la coopération inter-municipale

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend un volet 4 axé sur le Soutien à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire de la MRC du Granit ont, depuis plusieurs années, un besoin criant en termes de ressources pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE les tâches reliées à ce poste sont très larges et qu'il est difficile de trouver des ressources ayant des compétences aussi grandes tant au niveau municipal qu'au niveau de l'environnement;

ATTENDU le rôle clé que représente le poste d'inspecteur au niveau du développement d'une municipalité;

ATTENDU QUE les municipalités désirent se doter de services de qualité pour leurs citoyens;

ATTENDU QU'une entente intermunicipale semble une avenue intéressante dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et au niveau de la capacité financière de certaines municipalités;

Il est proposé par Yvan Arsenault, appuyé par Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes :

QUE le conseil de la municipalité de Nantes autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil de la municipalité de Nantes s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité/de faisabilité visant à offrir un service d'inspection en bâtiment et en environnement pour les municipalités de la MRC du Granit;

QUE le conseil nomme la MRC du Granit organisme responsable du projet.

20-09-283

5.13 - clicSÉQUR

Il est proposé par Richard Grenier, appuyé par Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes D'AUTORISER Monsieur Ali Moahmed Ayachi, Directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Nantes à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de



N° de résolution
ou annotation

20-09-284

l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

5.14 - Affaire juridique

Attendu que la municipalité a entrepris un arrangement hors cour afin de régler un conflit avec une ancienne employée de la municipalité;

Il est proposé par Yvan Arsenault, **appuyé par** Arien Quirion et résolu à la majorité des conseillers, que la Municipalité de Nantes procède à arrangement hors cour et que dans les dossiers personnels du conseiller Richard Grenier et de monsieur Éric Côté directeur de service incendie une note relative au dossier juridique soit apposée.

6 - SERVICE INCENDIE

6.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport de monsieur Éric Côté.

7 - SERVICE DE VOIRIE

7.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Les membres du conseil ont pris connaissance des les tâches des agendas des opérateurs de voirie envoyés par courriel.

Le directeur général informe le conseil que monsieur Vincent Dagenais sera absent du 14 septembre au 2 octobre 2020 inclusivement pour congé de paternité.

20-09-285

7.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Sur la proposition de Yvan Arsenault, **appuyée par** Bruneau Hébert, il est résolu que la municipalité acquière 530 tonnes de MG-20 au prix de 8 089,96\$ taxes incluses auprès de Excavation Clément Duquette inc.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-09-286

7.3 - Travaux supplémentaires de pavage dans le secteur Laval

Attendu que la compagnie a soumissionné pour des travaux de rapiéçage et de traitement de fissure et la soumission est approuvée par résolution numéro 20-07-208;

Attendu que lors des travaux il a été constaté que des travaux supplémentaires sont requis dans le secteur;

Il est proposé par Yvan Arsenault, **appuyé par** Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Nantes de payer Pavage Garneau inc. la somme de 17 369,55\$ taxes incluses.

20-09-287

7.4 - Soumission de sel ordinaire pour la période d'hiver



N° de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité a procédé par demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour 200T de sel ordinaire, auprès de certains fournisseurs;

Attendu que l'appel d'offres en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 08 septembre 2020;

Attendu que trois soumissionnaires ont déposé leur offre conforme;

Soumissionnaires	Prix T.T.C/T.
Sebci.com (Somavrac c.c.)	119.22 \$
Sel Warwick	112.68 \$
Sable Marco	105,54 \$

Par ces motifs et sur la proposition de Yvan Arsenault, appuyée par Lynda Bouffard, il est résolu que la municipalité de Nantes octroie le contrat pour la fourniture de sel ordinaire pour la période hivernale 2020-2021, au plus bas soumissionnaire conforme, "Sable Marco". Celui-ci doit respecter les exigences énumérées dans l'appel d'offres. Le coût de la soumission pour la totalité de la soumission est de 21 108 \$ taxes incluses, pour les fins auxquelles la dépense est projetée afin de couvrir la facture à recevoir. Les travaux se feront sous la surveillance de l'inspecteur municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-09-288

7.5 - soumission de sable pour la période d'hiver

Attendu que la municipalité a procédé par demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour 1 000T de sable, auprès de certains fournisseurs;

Attendu que l'appel d'offres en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Attendu que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 08 septembre 2020;

Attendu que trois soumissionnaires ont déposé leur offre conforme;

Soumissionnaires	Prix T.T.C/T.
Lafontaine & fils Inc.	11.49 \$
Excavation Clément Duquette Inc.	13.96 \$
R. Paré Excavation Inc.	12.28 \$

Par ces motifs et sur la proposition de Bruneau Hébert, appuyée par Adrien Quirion, il est résolu que la municipalité de Nantes octroie le contrat pour la fourniture de sable pour la période hivernale 2020-2021, au plus bas soumissionnaire conforme, "Lafontaine & fils Inc.". Celui-ci doit respecter les exigences énumérées dans l'appel d'offres. Le coût de la soumission pour la totalité de la soumission est de 11 490 \$ taxes incluses,



N° de résolution
ou annotation

20-09-289

pour les fins auxquelles la dépense est projetée afin de couvrir la facture à recevoir. Les travaux se feront sous la surveillance de l'inspecteur municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

7.6 - Paiement de facture d'Excavatech

Attendu que des travaux de terrassement ont été requis sur le rang Couture;

Par ce motif il est proposé par Bruneau Hébert, appuyée par Richard Grenier et résolu à l'unanimité que la municipalité paye la facture de 3 887.59\$ TTC de la compagnie Excavatech pour des heures de niveleuse.

8 - SERVICE D'EAU POTABLE

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

Le directeur général avise le conseil que l'inspecteur de bâtiment entre en fonction pour trois jours semaines à la municipalité.

10 - SERVICE D'EAUX USÉES

10.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

11 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

11.1 - Demande d'autorisation de circuler sur certaines rue pour des épreuves de course et de marche

Attendu que l'organisme Lac en fête Mégantic organise un événement ayant différentes épreuves de course et de marche (21 km, 10km, 5km (course) et 5 km et 10km de (marche)), sous sa responsabilité.

Attendu que les rues touchées par l'événement soit le 10e rang et la rue Laval sont en réfection jusqu'au mois d'octobre;

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité refuse la demande de circuler dans les rues touchées par les travaux de réfection et accepte que d'autres chemins soient autorisés pour la tenu de l'événement.

12 - PRÉSENTATION DES COMPTES

12.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de Bruneau Hébert, appuyée par Yvan Arsenault, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 195 719,25 \$ en référence aux chèques numéros 2020000445 à 2020000499, 202090530 à 202090578 et d'autoriser le directeur général, secrétaire-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Le chèque #11327 émis au nom de Monsieur Auclair au montant de 2 000 \$ a été annulé.

20-09-290

20-09-291



N° de résolution
ou annotation

20-09-292

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 --- M-103

Moins le chèque annulé #11535 au montant de 967,43 \$ à l'ordre du Dépanneur le Voisin pour factures non autorisées de payer de 26,00 \$ + 95,00 \$ + 66,70 \$ = 187,70 \$ Ce chèque est remplacé par le #11560 au montant de 779,73 \$

Administration générale:	32 797,28 \$
Sécurité publique:	4 985,65 \$
Transport:	18 783,69 \$
Hygiène du milieu:	39 661,23 \$
Aménagement, urbanisme et développement:	7 662,99 \$
Loisirs et culture:	36 164,68 \$
Remises de l'employeur:	7 463,18 \$
Dépenses d'investissement	50 200,55 \$
Total des chèques émis:	195 719,25 \$

12.2 - Paiement de facture pour des services électrique

Attendu que l'immeuble du garage municipal avec la caserne nécessite la mise aux normes des éclairages de sortie d'urgence

Attendu qu'il y a un éclairage insuffisant au puits de la municipalité sur le rang Saint-Joseph;

Par ces motifs il est proposé par Yvan Arsenault, appuyée par Richard Grenier et résolu à l'unanimité que la municipalité paye les factures de Bellavance électric (9355-8666 Qc. inc.) pour les services rendus au montant de 2 666.15\$ TTC.

13 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

13.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 août 2020

Le directeur général, secrétaire-trésorier dépose son rapport mensuel sur les revenus et dépenses se terminant au 31 août 2020.

13.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 8 septembre 2020

Le directeur général déclare qu'il n'y a pas de dépense à autoriser.

14 - RAPPORT DU MAIRE

14.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

15 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

Les élus ont pris connaissance de l'absence de compte rendu.

16 - QUESTIONS DIVERSES



N° de résolution
ou annotation

20-09-293

Le directeur général note l'absence de question dans la salle.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Jacques Breton
Maire

Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Jacques Breton
Maire



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103